

**Article : Les rivalités à l'intérieur des communautés rurales en Languedoc à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle**



Auteur (s) : ..... Nicole CASTAN

Nombre de pages : ..... 4

Année de parution : 1982



## LES RIVALITÉS A L'INTÉRIEUR DES COMMUNAUTÉS RURALES EN LANGUEDOC A LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

par Nicole CASTAN

Précisons d'emblée qu'il ne sera traité ici que du monde rural ; à la rigueur, on peut lui prêter des traits assez généraux, trop schématiques sans doute, mais qu'il serait trop osé par contre d'étendre au champ urbain. Chaque ville ne présente-t-elle pas d'évidence une stratification sociale propre et un faciès particulier en contraste avec l'univers plus homogène du village, ne serait-ce que par la prédominance presque exclusive du secteur agricole ? Cela étant, partout et y compris dans la plus rurale des 2 000 communautés attribuées par Tocqueville à la province, il y a différenciation. Trois, quatre familles, parfois un peu plus, tiennent le haut du pavé. Au sommet, le seigneur ou le noble en place. En dessous, mais toujours dans le peloton de tête, quelques nantis ou notables, d'origine et de talents variés. A part, le curé. Tous ont en commun de dominer par la propriété foncière ou seigneuriale, par le savoir, (frottés de droit plus que de culture humaniste, en général) et par la fonction : c'est le cas du curé ou de l'homme de loi ; l'équilibre entre eux ne va pas forcément de soi tant s'en faut et d'après rivalités pour le pouvoir local ont déchiré la communauté tout au long du siècle.

A partir des années 1750, on perçoit, à travers les abondantes sources judiciaires, un renouvellement des luttes intestines. Car le contexte économique et social change ; des aspirations à une nouvelle gestion locale se font jour. Et la question passionne dans un pays d'État, marqué d'une forte tradition d'autonomie municipale et doté d'éléments représentatifs, les puissants États de Languedoc dont Tocqueville louait l'efficace administration. Voilà pour le cadre local ; il serait irréal de le considérer seul et de faire fi de la tutelle administrative, bien ancrée désormais, et d'une emprise de l'État qui se fait plus insistante. Or le contexte change, avons-nous dit ; on peut le déduire d'écarts sociaux accrus, d'une démographie en expansion et d'un certain renouvellement des élites. Simultanément, l'idéologie des Lumières gagne et pénètre en profondeur elle conforte les vœux des notables de prendre en main la gestion locale projet de réformation bientôt repris par la Monarchie elle-même (réforme municipale puis assemblées provinciales à la veille de la Révolution). La décentralisation est à l'honneur. C'en est fait d'un immobilisme apparent et les luttes pour le pouvoir vont reflamber avec une âpreté accrue. A l'historien d'en comprendre les enjeux et d'en interpréter les manifestations.

D'entrée, il importe de dégager les acteurs ou plus exactement les meneurs de jeu ; tant il est vrai que même à ce niveau de médiocre différenciation sociale, la lutte des factions s'alimente de possibilités de pression et du support éventuel d'une campagne d'opinion. Rien de plus facile apparemment que de compter les puissants ; voire !, car rien aussi ne serait plus faux que d'en restreindre le nombre aux seuls personnages revêtus d'une charge ou consacrés par l'institution ; sans plus tarder il convient d'y ajouter les nouveaux venus, – de l'argent, de la propriété, du savoir – ambitieux et d'autant plus avides de pouvoir que l'enrichissement du XVIII<sup>e</sup> s. a intensifié la mobilité sociale.

En dépit de la variété des situations rencontrées, un tripartisme se repère avec assez de constance pour être retenu. Trois pôles d'influence se retrouvent donc sur le terrain ; autour se coagulent tout naturellement coteries et clientèles. Chacun, s'il veut dominer, se doit, en fonction d'équilibres toujours précaires, d'élaborer sa propre stratégie et de la faire triompher, avec l'aide de ses « affidés ».

A tout seigneur, tout honneur. Ferme titulaire d'une justice, surtout foncière, le possessionné en seigneurie a pu être longtemps et être encore un facteur de stabilité. Enraciné, présent, légitimé par une longue tradition, sa relation avec la communauté s'inscrivait dans un dispositif prévisible. Mais au XVIII<sup>e</sup> s. la seigneurie bouge ; deux raisons à cela : exode des titulaires et remplacement. En effet la mobilité foncière s'est animée dans le deuxième XVIII<sup>e</sup> s ; nombreuses sont les seigneuries, vendues au plus offrant, à tomber dans de nouvelles mains. Un autre phénomène produit un peu les mêmes effets, l'absence définitive ou saisonnière. Certes les seigneurs ne partent pas tous à Paris, à Toulouse ou à Montpellier ; mais quelle que soit la ville choisie, – et la distance conditionnera la nature des liens avec le village, – les motivations sont identiques. Passons sur le motif fiscal, chacun sait que l'on est moins coté dans les villes, ce n'est pas le plus déterminant. Plutôt une faim de société, de mondanités qui s'emparent de ces seigneurs, hauts, moyens ou bas, souvent des officiers revenus de l'armée et qui, tous, s'ennuient à mourir dans le petit cercle, peuplé du curé, du notaire et de quelques bourgeois. La couche « éclairée » n'est guère étoffée au village alors qu'ailleurs, dans les villes, brillent de tous leurs feux salons, académies et sociétés. Sans compter que l'utile se joint à l'agréable : n'est-ce pas dans le tournoiement mondain que l'on peut espérer nouer des relations flatteuses, prometteuses de mariages et d'établissements recherchés ?

A fréquenter salons et cercles, on se pousse, on se fait connaître bien sûr, il faut mettre le prix (réceptions, toilettes...). C'est un pari à prendre comme pour l'éducation un véritable investissement, faute de quoi point d'espoir de réussite le collège pour les garçons, éventuellement le couvent pour les filles, tout cela aura beaucoup fait pour drainer une classe sociale vers les capitales locales ou régionales.

Dés lors, nouveau venu ou absent, le seigneur est un tout autre personnage. La relation aisée, comprise de tous, ne va plus de soi. L'exigence a bien des chances de l'emporter désormais, dépouillée d'une réciprocité de droits et de devoirs façonnés par le temps. L'absent (et comment ne le serait-il pas dans une vie urbaine toute pétrie de représentations ?) est pressé par l'argent. Il exige ou implore, selon le cas, et bien avant le Marquis de Sade : « De l'argent ou je meurs ». Le nouveau seigneur, quant à lui, doit se faire reconnaître ; préséances et droits honorifiques doivent être minutieusement respectés, ressuscités s'il le faut. Car la plupart n'ont pas acheté pour laisser dormir des droits et des prérogatives, comme l'on fait souvent leurs prédécesseurs, le Roi au premier chef, négligents ou paralysés. Un bon exemple, celui du Comte de Clarac qui achète au Roi la seigneurie de Buzet et Bessières près de Saint-Sulpice en Albigeois. D'emblée, il se conduit en foudre de guerre ; l'offensive, menée par ses notaires et procureurs, vise à restaurer dans leur intégrité pouvoirs et prélèvements seigneuriaux ; puis à les faire confirmer par un arrêt du Parlement on devine la réaction des notables locaux, habitués à d'autres façons.

Par ailleurs, ils sont légion, toutes catégories confondues, préférant la ferme générale des terres et des droits à la gestion directe. Le procédé est économe de présence et de soucis au prix, c'est certain, d'un moindre profit, corrigé, il est vrai, par la montée des beaux de rente. L'important dans l'affaire, de notre point de vue, c'est le transfert de la prérogative seigneuriale à des gestionnaires d'un type nouveau : des marchands, des bourgeois, de riches paysans et trop souvent des hommes des loi. Trop souvent en effet, parce qu'ils tendent, bravant tous les interdits, à cumuler les charges qui frayent la voie au bourgeois conquérant. On les retrouve partout, fermiers de seigneurie et de dîme, greffier de communauté, notaire royal, officier et juge seigneurial. Le Vivarais fut particulièrement représentatif de ces abus qui livrèrent, deux exemples parmi bien d'autres, les populations désarmées au notaire-juge Soustelle ou à l'avocat de la famille d'Antraygues, G. Arzelliers réduisant, ce faisant, la relation seigneur/communauté à une lutte pour le pouvoir et le profit. Lorsque de telles « mafias » soudées par les mariages, les cousinages et les collusions d'intérêts, se sont mises en place, c'est tout l'équilibre de la communauté qui s'en est trouvé gangrené un pareil transfert d'autorité et d'influence ne pouvait qu'être gros de conséquences pour le devenir de la société rurale.

Contrairement à ce que l'on pouvait imaginer, ils n'ont pas été les seuls à briguer et à occuper la place d'un seigneur évanoui. De fait, la classe moyenne, avide de pouvoir, se renforce des parvenus de la mobilité sociale de l'époque. Le mouvement du XVIII<sup>e</sup> s. (concentration des terres et des exploitations, achats de seigneuries, essor de la rente...) a favorisé la classe des propriétaires, bourgeois de campagne et autres, attirés aussi par une meilleure rentabilité de leurs biens ; d'où l'offensive sur les communaux, le combat pour l'individualisme agraire ou la spéculation sur les prés. Tout naturellement cette oligarchie aspire, sinon à prendre en main, du moins à participer à la gestion des affaires municipales ; à se faire reconnaître aussi et estimer à l'égard des autorités traditionnelles. Ses prétentions sont fondées ; qui pourra mieux qu'eux avancer l'argent ou les semences dans les moments de crise ? Le notaire Arzellier avait à son actif 600 débiteurs couchés sur son registre. Qui offre du travail aux paysans parcellaires ou aux manouvriers sans terre, qui s'entremet pour arranger à l'amiable un conflit, débrouiller une mauvaise affaire, assurer une protection, négocier une mise en apprentissage ? Eux, toujours eux, qui en vrais « patrons » s'entourent d'une clientèle d'affidés qui disent en hochant la tête : « ce sont des hommes de poids ». Des hommes prudents au surplus ; ils répugnent à apparaître en plein jour, préférant faire manœuvrer les troupes de clients et singulièrement la jeunesse. Combien de fois la justice aura-t-elle perdu ses droits devant « ces parties secrètes » ? A la fin de l'Ancien Régime, tout bouillonnant de doléances et de projets, leur ambition est grande de faire la réforme municipale ; ou plutôt de la confisquer, ce qui assurerait aussi leur montée sociale. On comprend leur enthousiasme pour les nouvelles municipalités qu'ils vont investir, pour le régime censitaire qui comblera leurs vœux ; au détriment d'un ordre ancien, balayé, et d'une « populace », réduite légalement au silence.

Reste le pouvoir spirituel. En termes clairs, le curé, flanqué d'un vicaire si le poids démographique l'exige. A première vue, rien de conflictuel à attendre de lui ; il prône la paix ; les mandements épiscopaux le lui rappellent avec insistance. Effectivement, il est facteur de conciliation dans la mesure où il préside à nombre de règlements à l'amiable, à l'intérieur des familles, entre voisins ou ennemis. Et pourtant, un sondage inquiétant (il intervient dans 6 % des procès ordinaires) jette une autre lueur et le révèle au cœur des conflits. Car il n'est pas que ministre du culte et pasteur spirituel de son troupeau ; sa fonction est double ; le montre bien le projet de Turgot d'épauler de leur nombre les subdélégués ; ne sont-ils pas les plus présents et les mieux informés des notables ? Avec, en plus, le poids et la garantie morale que leur confère l'Église depuis longtemps la Monarchie en a fait des relais administratifs en leur confiant l'enregistrement des actes de catholicité, l'information de la population, explicitant ici l'arrivée de la Commission du Parlement après la révolte des Masques en Vivarais, rappelant là l'édit d'Henri II qui prescrit aux filles enceintes hors mariage de déclarer leur grossesse à la justice. Ainsi donc, au fil des jours, leurs responsabilités diverses les contraignent à intervenir publiquement. Un cas précis : celui de l'enseignement avec le choix du régent, ou de l'assistance, même si la dîme n'en fait pas les frais, requiert son attention et l'oblige à une stratégie dont dépendra en grande partie son influence locale. Laquelle est mise en brèche par une pastorale renouvelée ; en effet, au XVIII<sup>e</sup> s. en Languedoc, les cures de campagne ont eu à maintes reprises des exigences peu comprises des fidèles. Formés dans les séminaires, gagnés par l'esprit éclairé du siècle, beaucoup n'eurent que mépris pour une religion populaire entachée de superstitions et de relents païens. Un ...

... culte épuré, tel est le vœu d'ecclésiastiques réticents ; à l'égard de la dévotion aux saints, des processions des Rogations ou de certains rites funéraires, à la grande indignation des paysans « ils (les curés) aiment trop régenter », dit-on, et particulièrement en Gascogne, et dans les diocèses de Béziers, Carcassonne et de Limoux. Il est plausible en effet d'imputer à de tels comportements un anticléricalisme latent, toujours prêt à se déclarer, entretenu comme il l'est par un fort taux de dîme, 12 % dans l'Archevêché d'Auch. En fait l'opinion moyenne souhaitait rencontrer chez ses curés plus de retenue dans les affaires publiques mais aussi plus de tradition dans celles du culte.

Telle est, brièvement esquissée, la classe dirigeante ; peu nombreuse, immergée dans la masse rurale, elle s'en sépare cependant, ne serait-ce que pour la dominer et la faire marcher. Pour un peu, et sur la foi de Rousseau, on s'imaginerait volontiers ce microcosme, paisible, harmonieux, loin de la corruption et de la cupidité qui pourrissent les villes. Pure chimère ; le village comme tout milieu est confronté à des situations conflictuelles. Elles ne transforment certes pas la communauté en champ de bataille permanent. Évidemment les éclats publics, grâce à la justice, ont eu plus de chance de passer dans le champ de l'histoire. C'est ainsi que dans la foulée des interrogatoires et des témoignages, on apprend beaucoup sur la genèse et le déroulement des conflits ; sur les mises réelles aussi. Elles ne sont pas toujours faciles à déceler car, sur un terrain si mouvant, les manifestations trompent, tant elles semblent étrangères au fond du problème. Et puis les protagonistes, qu'ils combattent à front découvert ou en parties secrètes, aiment à se couler dans le rituel et à s'exprimer par le symbole. Mais le répétitif de certaines scènes est instructif et dissipe l'ambiguïté qui cache les rivalités et les coalitions en présence.

Deux situations seront retenues ici parce qu'elles ne livrent pas immédiatement la clef du conflit les querelles de préséance (respect de la hiérarchie sociale) et le charivari qui utilise le rituel festif.

On ne comprendrait pas le comportement des Languedociens, ni de ce fait leur sociabilité, si on faisait abstraction du concept d'honneur ; valeur fondamentale difficile à cerner, comment la définir ? Peut-être comme l'expression du statut de chacun, de l'estime qu'il peut légitimement revendiquer, qu'il doit même défendre impérativement. Les conseils qui reviennent au fil des commentaires sont clairs à cet égard : il faut soutenir son rang, relever par un duel, le cas échéant, « un discours destructif de son honneur » ; bref tout homme digne de ce nom agit en fonction d'un code d'honneur déterminé par sa condition. C'est une lourde charge qui peut mener loin l'offensé ; et ce d'autant plus que tout est signe dans un monde qui ignore l'anonymat. Pour les familles légitimées par une longue tradition, point de problèmes ; c'est le cas des nobles et seigneurs enracinés et présents. Mais pour tous les autres, bourgeois enrichis, négociants et hommes de loi ambitieux, la question n'est pas tranchée et le combat s'impose puisque leur statut n'est pas sans équivoque. Il leur faut se « faire reconnaître » et au niveau de leurs prétentions ; se faire sacrer en quelque sorte. Cela ne va pas sans récriminations ; protestent en effet, les anciennes autorités, méprisantes, les égaux de naissance, jaloux, et la « populace » goguenarde : « la vérité est qu'on ne la leur donne pas (la qualité revendiquée) quoiqu'ils soient d'ailleurs d'honnêtes gens et fort riches ». Les susceptibilités et les contestations fructifient avec la mobilité sociale liée au pouvoir accru de l'argent. A ne pas oublier non plus un sens tout neuf, encore que très relatif, de l'égalité revendication dangereuse qui ajoute encore à la fermentation.

Dès lors, toutes les occasions sont bonnes pour s'affirmer, se mesurer, se « morguer » : la distribution du pain béni, la place dans la procession, la profondeur du salut, le haut du pavé. On ne s'étonnera donc pas de voir fleurir en justice ces innombrables querelles de préséance dont l'enjeu paraît médiocre et le déroulement grotesque. Elles exigent un public ; la place et l'Église constituent le théâtre rêvé. Le banc, tout particulièrement y est signe de pouvoir. Seuls les notables peuvent y aspirer ; il consacre l'occupant et le met bien en vue au sommet de la hiérarchie. Les représentants des seigneurs ou les nouveaux venus le revendiquent avec d'autant plus d'âpreté, concurrencés en cela par les « Messieurs » qui les talonnent de près. De bruyants combats se déroulent autour de ce monument, sans vergogne aucune. Qu'on ne s'y trompe cependant, la contestation traduit les aspirations et les ressentiments ; déplacer le banc de Monsieur de Narbonne, seigneur absent de Calveirac, signifie rupture ; ses agents y prétendent et ils sont au cœur de la réaction féodale. Le placer nuitamment, au premier rang, juste devant l'autel, est une audace, un défi qui peut réussir, mais aussi déclencher la colère du curé (l'église est son domaine) et des rivaux : « ce banc offense l'église il y a été mis sans aucun droit connu ni autorité ». Oui, mais justement parce qu'il signifie légitimité et prééminence, les parvenus de tous poils le revendiquent ; ils le veulent lourd, imposant, sculpté « avec dossier, accoudoir et agenouilloir ». Le tout est de le faire respecter, « il ne restera pas longtemps là » dit-on et rien n'est plus aisé que de le faire emporter tout aussi nuitamment par des affidés qui en font un superbe feu de joie ; avec, à l'occasion, la complicité tacite du curé, ravi de rabrouer l'outrecuidant ; celui de Cintegabelle (Toulouse) l'avait pourtant bien mis en garde : « Vous n'avez aucun droit de banc dans mon église, votre entreprise téméraire est contraire à tous les principes, à toutes les règles... Je vous donne avis que je viens de faire sortir votre banc de l'église et que si vous vous avisez de récidiver, vous serez la victime de votre caprice parce que vous aurez à soutenir un procès contre moi ».

A noter que dans les dernières années de l'Ancien Régime, les consuls, petits personnages dans les villages, furent ardents à revendiquer le privilège ; à eux aussi, il faut des « places de distinction », certainement pour mieux asseoir une autorité souvent défaillante. Leur prétention traduit aussi la représentation idéale d'une communauté dominée désormais par un pouvoir municipal libéré des hiérarchies anciennes. Avant 1789, ce n'est pas chose faite, loin de là ; mais il est symptomatique que dès le début de la Révolution, quelques consuls profitèrent des événements pour installer le banc consulaire, au premier rang, juste à la place du monument seigneurial, dûment expulsé, au mépris des murmures de la communauté « humiliée » par le maintien des signes hiérarchiques.

Avec le charivari, les jeux du discours et des figures changent. On connaît le principe et le déroulement de ce ...

... classique de la culture populaire. Un code tacite et respecté lui assigne la sanction publique de certains manquements aux mœurs. L'agent d'exécution est la jeunesse qui jouit de la complicité plus ou moins active de la population. On peut compter sur cette dernière pour entourer le spectacle d'un public curieux et appréciateur. Rien jusque là, dans cette joute bien orchestrée, n'évoque les concurrences d'intérêts ou de domination. De fait, l'occasion est trop belle pour que la fête rituelle ne soit pas détournée de son but : la jeunesse, souvent manipulée, en profite pour assouvir des ressentiments très différents. Un exemple, pris dans la seigneurie de Saint-Martial (Nîmes, 1781). Le bourg est le théâtre d'une violente querelle dont l'objet est la nomination des consuls. Le seigneur, ou plutôt la seigneuresse, en revendique le choix. Forte d'un arrêt du Parlement, elle l'impose ; fureur de la bourgeoisie foncière et chicanière qui entendait bien installer ses créatures à l'hôtel de ville ; sur le plan juridique, tout est consommé reste le charivari, superbement mené contre le sieur Roqueplane, l'élu de Madame Saint-Martial. Les sobriquets, « perruquasse » et autres, les chansons satiriques, les libelles, les figures de paille promenées dans tout le village et brûlées devant la maison des victimes aux cris de « vize la paillasse », tout est bon pour décourager le titulaire et imposer des hommes nouveaux. La jeunesse embauchée, émoustillée du reste par l'appât du vin et des soupers, s'en donne à cœur joie. Bref, c'est un beau charivari dérivant à la conquête du pouvoir municipal ; orchestré des coulisses par une faction déçue, il réduit le corps de la jeunesse à une troupe d'intervention mercenaire et subjuguée par les liens de dépendance.

De quelques exemples ponctuels il ne faudrait pas forger l'image d'une communauté irréductiblement coupée, partagée en deux ou trois camps hostiles. Au vrai, le front oscille au gré des ambitions et des intérêts des complicités momentanées peuvent tout aussi bien lier le curé au seigneur ou à ses ennemis ; selon qu'il le juge trop présent et lui portant ombrage : « Il y a en lui, dira Noble Picot de Lapeyrouse du curé de son village, situé près de Toulouse, un mélange affreux de haine et de vengeance ». Les communaux, des vellétés d'urbanisme, la coupe des bois, l'irrigation, la réaction à opposer aux projets de réforme, et tout autre question voient les alliances se faire ou se défaire, mais toujours au profit du groupe dirigeant.

Alors une ultime question se pose : quel est le poids et la possibilité d'action de la « populace » dans ce jeu des coteries. Il s'agit, ne l'oublions pas, de la majorité de la population, et la question est d'importance puisqu'elle pose le problème de la démocratie au village. A la fin de l'Ancien Régime, la masse semble bien exclue de la réalité du pouvoir et de la participation aux affaires. Elle n'est pas réduite au silence pour autant ; au contraire, et à l'instar du groupe de la jeunesse, on la constitue en masse de manœuvre qui pèse de tout son poids au moment des combats. Il faudra attendre 1789 pour la voir revenir active et pour son propre compte sur la scène publique, pour un temps.

Nicole CASTAN  
Université de Toulouse Le Mirail.

## NOTES

Sources utilisées : Essentiellement les procédures criminelles jugées en appel devant le Parlement de Toulouse et devant le Conseil supérieur de Nîmes et d'une façon plus générale, le fonds judiciaire du Parlement de Toulouse (1750-1790) aux Archives Départementales de la Haute-Garonne.

Pour plus amples références, je renvoie à ma thèse de Doctorat d'État en voie de reproduction à l'atelier de l'Université de Lille, *Le crime et la Justice en Languedoc, 1750-1790*. Cf. également les ouvrages suivants : N. Castan, *Justice et Répression en Languedoc au siècle des Lumières*, Paris, Flammarion, 1980 ; Id., *Les Criminels en Languedoc, les exigences d'ordre et les voies du ressentiment dans une société préévolutionnaire*, Publications de l'Université de Toulouse II, 56 rue du Taur, Toulouse 31 000.

Année de parution : 1982

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1982 n° 4/5



*M. PERONNET*, Pouvoir et épiscopat dans le Languedoc moderne ;

*C. LOPEZ*, Pouvoir monarchique et pouvoir provincial, à travers les délibérations des États du Languedoc (XVII<sup>e</sup> siècle)

*Nicole CASTAN*, Les rivalités à l'intérieur des communautés rurales en Languedoc à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ;

*F. MOREIL*, Le testament politique de l'intendant Basville ;

*Gilbert LARGUIER*, Conseil de ville et pouvoirs en Languedoc : Narbonne (milieu XVI<sup>e</sup>-milieu XVII<sup>e</sup> (s),

*François-Xavier EMMANUELLI*, Le pouvoir en Provence à l'époque moderne. État de la question ;

*Jean-Claude BARTHEZ*, L'habitat précaire sur le littoral, Les baraquiers du littoral languedocien ;

*Robert FERRAS*, Géographie de la région, chroniques des publications récentes (1980)

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

